

Responsabilité civile professionnelle (RCP)

Bienvenue chez Markel

Depuis 1930, Markel offre un vrai savoir-faire aux courtiers, ses partenaires de prédilection. Nous avons à cœur de vous montrer que l'assurance peut être facile dans tout ce que nous faisons. Et c'est notamment en proposant un contrat clair, des conditions transparentes, et une couverture étendue et flexible que nous nous positionnons.

Avantages du style Markel

Transparence

Tous nos produits et nos tarifs sont:

- Accessibles en ligne, sans mot de passe,
- Rédigés de manière claire et compréhensible,
- Rapide à lire, seulement 18 pages pour les garanties principales et optionnelles!

Rendez-vous sur: www.markel.fr

Flexibilité

Tous nos contrats ont été bâtis pour pouvoir rester flexible à tout moment pour évoluer rapidement avec les activités de nos clients. Cela se traduit:

Des contrats modulable

Avec notre contrat vous avez la possibilité de booster les garanties en choisissant différentes options qui s'ajouteront très facilement à la souscription ou en cours de vie du contrat.

Aucune activité à déclarer

Nous couvrons des secteurs d'activité et non une activité spécifique.

Exemple : Votre client est concepteur de logiciel, vendeur de matériels informatiques, mais également Conseiller en télécommunication : toutes ses activités seront couvertes par notre police Markel Pro IT sans aucune déclaration préalable.

Inclusion

Nous donnons le stylo à nos courtiers partenaires pour la souscription par le « Devis Interactif » pour:

- Capacité jusqu'à 2,5 millions d'euros
- Chiffre d'affaires jusqu'à 2 millions d'euros
- Entreprise implantée en France

Le « Devis Interactif » c'est quoi ?

Un document 3 en 1, sous format pdf, accessible sans mot de passe et sans connexion internet qui inclus:

- Questionnaire
- Tarification
- Projet d'assurance

Pour en savoir plus: www.markel.fr/devis-interactif

Innovation

L'innovation est une valeur importante de notre compagnie. Et c'est notamment l'une des clés de réussite de nos équipes à travers l'Europe.

C'est pourquoi, tous nos contrats incluent une

« Clause d'innovation automatique »

qui permettant à nos assurés de bénéficier automatiquement des conditions les plus avantageuses, y compris pour les contrats en cours, dès l'instant où elles sont publiées sur notre site internet.

Et si vous aussi vous participez à l'amélioration de nos produits ?

Donnez-nous votre avis sur nos produits en nous écrivant à france@markel.fr ou en prenant rendez vous en ligne avec nos équipes.

“Notre but est simple : vous donner la liberté nécessaire pour exceller dans votre business.”



Franziska Geier

Directrice Générale

Country Manager

franziska.geier@markel.com



Questions & Réponses

Qui est assuré ?

Les sociétés de services allant des travailleurs indépendants (freelance) aux TPE/PME, de leur création à un **chiffre d'affaires annuel jusqu'à 50 millions** d'euros, dans le monde entier y compris USA/Canada réalisant leurs activités via leur siège social en France et toute filiale en Europe.

Qu'elles sont les activités couvertes ?

Avec Markel PRO vous n'avez pas besoin de déclarer une activité spécifique. Il suffit de choisir le contrat dédié au secteur d'activité suivant:

- Informatique & Technologies
- Media & Communication
- Conseils & Bien être
- Services intellectuels

Quels sont les montants de garantie proposés ?

Pour protéger les sociétés du services des réclamations de tiers dont elles peuvent faire l'objet, Markel PRO propose une indemnisation jusqu'à **5 millions** d'euros par an. Ce montant de garantie est choisi lors de la souscription du contrat.

Quel est le prix ?

Markel PRO offre des conditions tarifaires accessibles en ligne, compétitives et avantageuses:

- A partir de 15 euros / mois HT
- Prime forfaitaire
- Remise de - 10% pour les Start Up

“Notre approche a pour objectif de proposer des garanties de qualité afin que vous puissiez accompagner vos clients à nos côtés en toute sérénité.”



Laura Tinturier

Directrice Souscription, Lignes Financières
& Responsabilité civile professionnelle

laura.tinturier@markel.com

Questions & Réponses

Qu'elles sont les garanties incluses dans tous nos contrats Markel PRO ?

Markel PRO couvre sans sous limite et sans franchise les risques liées à toute activité de prestation de services ou de conseils et lorsque la Responsabilité Civile Professionnelle est engagée du fait de:

- Faute, erreur ou omission, manquement contractuel y compris engagement de performance,
- Inexécution ou retard dans l'exécution de la prestation,
- Violation des droits de propriété intellectuelle (y compris brevets, sous limités),
- Acte fautif des préposés y compris en travail à distance,
- Faute commission par vos sous-traitants,
- Erreur de conception,
- Produit défectueux (Responsabilité Après Livraison),
- Atteinte aux données ou aux systèmes informatiques d'un tiers (Responsabilité Civile Evènement Cyber).

Markel PRO inclue une prise en charge sous limitée des frais additionnels pouvant impacter l'entreprise:

- Les frais de prévention ou d'atténuation,
- Les frais en phase de négociation,
- Les frais atteinte à la réputation,
- Les frais de récupération de vos documents,
- Les frais de restauration de votre site internet,
- Les frais de récupération de nom de domaine.

Qu'elles sont les garanties optionnelles ?

- Responsabilité Civile Exploitation
- Frais de gestion de crise Cyber (y compris Assistance)
- Responsabilité du Dirigeant
- Garantie Homme Clé

Avez-vous des exemples de sinistres ?

Les exemples de sinistres en Responsabilité Civile Professionnelle sont nombreux. Vous en trouverez quelques uns sur notre site internet dans l'onglet de chaque produit www.markel.fr

En voici l'un d'entre eux:

« Vous êtes Freelance en marketing digital. Vous remportez un appel d'offres pour la future campagne publicitaire d'un célèbre fabricant de produit de beauté. Alors que le lancement n'est pas encore officialisé vous publiez par erreur les images du produit sur les réseaux sociaux. L'entreprise perd son effet d'annonce et n'ayant pas encore finaliser sa commercialisation, elle se retrouve poursuivie pour publicité mensongère. Elle engage des poursuites contre vous à hauteur plusieurs millions d'euros. Markel PRO prend en charge vos frais de défense ainsi que les dommages et intérêts que vous êtes tenus de payer ».

“Notre approche a pour objectif de proposer des garanties de qualité afin que vous puissiez accompagner vos clients à nos côtés en toute sérénité.”



Laura Tinturier

Directrice Souscription, Lignes Financières
& Responsabilité civile professionnelle

laura.tinturier@markel.com

